

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 28 JANVIER 2010

n° 29

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Magazine municipal Le Châtelleraudais – Partenariat avec la classe journalisme du collège René Descartes pour la rédaction de textes à paraître en 2010

Mesdames, Messieurs,

La place croissante de l'information dans la société contemporaine rend indispensable l'éducation de tous les élèves à la lecture et à l'analyse critique des médias d'information que sont la presse écrite, la radio, la télévision et l'Internet.

Le collège René DESCARTES dispose en troisième d'une classe journalisme et a sollicité la commune afin que, dans le cadre de ce projet pédagogique, plusieurs articles de cette classe puisse être publiés dans le magazine municipal Le Châtelleraudais en 2010.

La commune entend soutenir l'action pédagogique du projet de la classe journalisme qui regroupe une trentaine de collégiens, en troisième, passionnés par la presse et le journalisme.

* * * * *

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault souhaite soutenir l'action pédagogique du projet de la classe journalisme qui regroupe une trentaine de collégiens, en troisième, passionnés par la presse et le journalisme,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de définir les modalités du partenariat entre la Commune de Châtellerault et la classe journalisme du collège René Descartes pour permettre l'insertion d'articles dans le magazine Le Châtelleraudais,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 2700 € au collège René Descartes pour soutenir l'action pédagogique de sa classe journalisme qui participe à la rédaction d'articles dans le magazine Le Châtelleraudais,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ci-jointe pour une durée d'un an.

Le montant des dépenses correspondantes sera imputé sur la ligne budgétaire 023 / 6237 / 1100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 01/02/10
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault